

Objet	Commission SCOT : quelles sont les grandes sensibilités environnementales du territoire de la CCAPV ?
Date	31/08/2021

PJ :

- *Liste d'émargement*
- *Diaporama de présentation, support de la commission*

Validation du CR de la précédente commission

Le compte rendu de la commission SCOT du 1^{er} juillet, « comment pratiquez-vous votre territoire ? », est validé à l'unanimité.

Présentation de la démarche, de la méthodologie et du calendrier

L'objectif de la commission était d'identifier avec les élus les grandes sensibilités environnementales du territoire.

Un récapitulatif des leviers d'action environnementaux du SCoT a précédé la présentation d'un premier pré-diagnostic environnemental. Celui-ci a abordé les grandes thématiques de l'évaluation environnementale : Occupation du sol, Milieux naturels et biodiversité, Risques, Paysages, Ressources en eau, Gaz à effet de serre / climat / énergie, Qualité de l'air, Nuisances sonores, Sites et sols pollués, Déchets et Ressources minérales.

La commission s'est poursuivie par un atelier de travail en sous-groupe combinant l'écrit et l'oral pour faciliter le partage par les élus :

- des grandes problématiques environnementales
- des sujets environnementaux les plus sensibles
- des secteurs à enjeux environnementaux sur le territoire.

Trois questions ont ainsi été posées pour structurer les réflexions :

1. Quels sont, pour vous, les cinq problématiques les plus importantes parmi la liste proposée ?
2. Où les retrouve-t-on sur votre commune, communauté de communes ?
3. Quelle(s) mise(s) en garde « sur certaines thématiques » ? Quels compléments à donner sur certains enjeux sur votre commune, communauté de communes ?

Les contributions des participants ont été collectées, assemblées et réorganisées de manière à identifier les problématiques partagées.

Synthèse des contributions des participants

Les réactions des membres aux trois questions posées ont donné lieu à des propositions de différents natures allant de problématiques environnementales, aux mécontentements ou encore à l'expression d'attentes vis-à-vis du futur SCoT. L'ensemble de ces propositions est présenté en annexe.

La sur fréquentation touristique et ses impacts environnementaux sur les milieux naturels, les paysages, les déplacements, les déchets, les ressources en eau sont un élément saillant de l'atelier et soulèvent la question de l'aménagement et de la gestion des espaces du territoire pour mieux gérer cette activité.

Des préoccupations concernant **la préservation et la sécurisation des ressources en eau** vis-à-vis des pollutions urbaines ont également été exprimées au regard des capacités d'assainissement hétérogènes sur les communes et hameaux du territoire et de la fréquentation touristique.

Le transfert de la GEMAPI au territoire nécessite de mettre en œuvre des actions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des risques pouvant dépasser les capacités financières des communes. Il s'agit dès lors de planifier un développement permettant d'éviter d'augmenter les risques d'inondation et de faciliter la mise en œuvre de solutions intégrées de moindre coût.

Plusieurs contributions pointent des **problématiques plus ponctuelles** telles les nuisances sonores, le manque d'optimisation des transports ferroviaires et de transports en commun, les problématiques de gestion foncière relative aux terres agricoles, le retour des habitants en ville, la difficulté de concilier les enjeux du patrimoine avec les intérêts privés et les objectifs énergétiques.

Des demandes et des attentes vis-à-vis du SCoT ont également été exprimées. **Le SCoT devrait être un facilitateur de projets**. Il pourrait poser un cadre identifiant des secteurs potentiels de projets (EnR, développement économique par exemple). Il devrait permettre de **trouver un équilibre dans la fréquentation touristique** en la réorientant vers d'autres communes. Il pourrait faciliter le développement d'autres sources d'énergie (unités individuelles, projets portés par les communes...).

Une rapide **spatialisation des enjeux** a été effectuée par deux groupes, conduisant à identifier le secteur élargi d'Allos et l'axe du Verdon par rapport à la pression de sur fréquentation touristique, le secteur de Saint-André-les-Alpes, Barrême et Castellane par rapport aux nuisances sonores issues du trafic routier et de certaines activités touristiques et celui d'Annot par rapport aux problématiques de développement des projets d'énergie renouvelable.

Annexe : recueil des propositions des participants à l'atelier

Foncier

- Abandon de terres agricoles
- Acquisition par les communes de foncier agricole afin d'éviter la privatisation de grands secteurs tout en leur conservant leur vocation.
- Problématique de manque de stationnements en ville qui limite le retour d'habitants en ville
- Mécontentement par rapport aux campings sauvages (bivouacs) trop nombreux

Milieus naturels et biodiversité

- Pression de l'afflux touristique qui impacte les milieux naturels, la biodiversité
- Fréquentation touristique des berges du Verdon, des Lacs trop importante
- Sur fréquentation touristique de certains sites, principalement en saison estivale
- Pression sur la biodiversité des nouveaux modes de déplacement touristiques (VTT électrique)
- La présence du loup qui génère des conflits avec les bergers et les touristes. Ceci peut entraîner la fermeture de milieux ouverts par le recul du pastoralisme.
- Besoin d'aménagements touristiques pour mieux gérer la sur fréquentation touristique
- Evolution et gestion de la forêt dans le contexte de son exploitation et du réchauffement climatique
- Mécontentement par rapport à la fermeture des milieux par manque d'entretien
- Mécontentements par rapport à la multitude des contraintes en termes de développement

Paysages et patrimoine

- Maintien d'un patrimoine rural commun par rapport à l'intérêt privé (ex. chemin rural, murs en pierre)
- Difficultés de développer les projets d'EnR du fait des incidences paysagères

Eau

- Le « château d'eau se vide » : prioriser les usages et sécuriser la ressource en eau
- Dégradation ou inadaptation des infrastructures d'assainissement collectives et individuelles
- Problématique des hameaux (absence de service d'assainissement, assainissement collectif non conforme, rejets qui peuvent se faire directement dans le milieu)
- Pression de l'afflux touristique sur les ressources en eau

Risques

- Risque d'incendie qui se développe
- Gestion de l'eau et de l'assainissement (eau, rivière)
- Manque de moyens pour assurer la gestion des risques d'inondation, coulées de boues et crues (impacts sur la constructibilité et les paysages)
- Mécontentement par rapport au coût que représente la mise en place de la GEMAPI : éviter d'aggraver la situation sur la gestion du risque d'inondation

Energie/climat/air

- Articulation des projets difficiles par rapport aux contraintes environnementales imposées sur le territoire (PNR, etc.)
- Difficulté de mener à bien des projets d'EnR par manque de gisements (méthanisation) ou de superficie des projets (ex. éolien ou photovoltaïque) : l'échelle communale étant trop petite.
- Développement des EnR inégal et qui pourrait être plus important
- Sous-utilisation du train de Provence du fait des horaires et prix inadaptés
- Manque de transports en commun
- Inadaptation du réseau routier au fort afflux de véhicules

Pollutions, Nuisances sonores, Déchets

- Bruits liés au trafic routier, pollution aérienne due au tourisme
- Mécontentement par rapport à l'afflux touristique
- Pression de l'afflux touristique sur les déchets (OMR, dépôts sauvages)
- Fort mécontentement par rapport à l'invasion du territoire par les campings cars (installations sauvages, pollutions)